

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 16 novembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

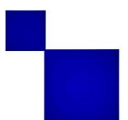
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

Mme Azoug donnant pouvoir à M. Monot  
Mme Youssef donnant pouvoir à Mme Chaumillon  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Denis

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bluteau, M. Chabani, Mme Franclet

-----



## Délibération n° 2023-XI-28 du 16 novembre 2023

### RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE DÉPARTEMENT

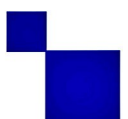
Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La première commission consultée,

**après en avoir délibéré,**



- **DONNE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département, ci-annexé.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*